



## Conseil d'administration

309<sup>e</sup> session, Genève, novembre 2010

GB.309/PFA/3

Commission du programme, du budget et de l'administration

**PFA**

# POUR DISCUSSION ET ORIENTATION

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Utilisation du Compte de programmes spéciaux

### Aperçu

**Question traitée**

Utilisation des fonds disponibles sur le Compte de programmes spéciaux.

**Incidences sur le plan des politiques**

Orientations demandées quant aux aspects particulièrement prioritaires en vue d'un financement par le Compte de programmes spéciaux.

**Incidences financières**

Présentation de propositions de financement en mars 2011.

**Mesure demandée**

Formulation d'orientations en vue de l'élaboration des propositions relatives à l'utilisation des fonds du Compte de programmes spéciaux qui doivent être présentées au Conseil d'administration en mars 2011.

**Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence**

GB.307/PFA/1/1, GB.309/ESP/1/1, GB.309/ESP/1/2, GB.309/PFA/1, GB.309/SG/DECL/1, GB.309/PFA/7, GB.309/PFA/ICTS/1.

Règlement financier.

1. Il ressort des résultats financiers présentés dans le programme et budget pour 2008-09, qui ont été soumis au Conseil d'administration à sa 307<sup>e</sup> session, en mars 2010, que la période biennale s'est achevée sur un excédent de recettes de 19 127 221 francs suisses, soit 18 570 117 dollars des Etats-Unis au taux de change du 31 décembre 2009<sup>1</sup>. Cet excédent résulte du recouvrement de contributions arriérées ayant entraîné des recettes supérieures au niveau prévu par le programme et budget pour 2008-09. Aux termes de l'article 18, paragraphe 3, du Règlement financier, cet excédent a été viré au Compte de programmes spéciaux visé à l'article 11, paragraphe 9. Dans ce dernier paragraphe, il est indiqué que tout excédent sera utilisé, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'administration, pour financer des activités hautement prioritaires d'une durée limitée pour lesquelles aucun crédit n'est prévu dans le budget adopté par la Conférence et qui n'entraîneront aucune demande de financement supplémentaire ultérieur.
2. Le Bureau est déterminé à mener des consultations approfondies sur l'utilisation de l'excédent de recettes pour 2008-09. Ces ressources constituent un atout précieux alors qu'il faut renforcer les services aux mandants et améliorer la capacité de l'OIT de relever les défis actuels.
3. L'examen des Propositions de programme et de budget pour 2012-13 fournit l'occasion de planifier l'utilisation du Compte de programmes spéciaux compte tenu des aspects particulièrement prioritaires tels que définis par le Conseil d'administration. Cette formule aurait pour avantage supplémentaire de garantir que le Compte de programmes spéciaux complète le programme et budget en finançant des investissements et activités hautement prioritaires d'une durée limitée.
4. Compte tenu des considérations qui précèdent, et dans le respect du principe de prudence que le Bureau a toujours appliqué en matière de gestion financière, le Directeur général prévoit de soumettre des propositions détaillées relatives au Compte de programmes spéciaux au Conseil d'administration en mars 2011. Ces propositions concerneront des investissements ponctuels, hautement prioritaires et propres à renforcer les services offerts aux mandants.
5. Le Bureau a retenu à titre provisoire trois grands domaines répondant à ces critères. Il estime qu'une perspective dynamique du renforcement des capacités du Bureau en ce qui concerne les connaissances et les services rendus doit prévaloir au moment d'élaborer les propositions. Les discussions qui se tiendront à la présente session du Conseil d'administration fourniront des orientations importantes sur ce point:
  - Assistance aux mandants en vue de l'application du Pacte mondial pour l'emploi: une première série d'activités est en cours dans neuf pays. D'autres demandes ont été formulées concernant ce volet. L'examen du Pacte mondial pour l'emploi<sup>2</sup> par la Commission de l'emploi et de la politique sociale devrait permettre de mieux connaître les aspects pour lesquels il semble nécessaire de renforcer les connaissances sur les politiques nationales et d'obtenir des informations sur d'autres points.
  - Renforcement de la base de connaissances du Bureau: l'aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2012-13<sup>3</sup> souligne clairement qu'il faut promouvoir la mise en œuvre de la stratégie en matière de connaissances approuvée

<sup>1</sup> Document GB/307/PFA/1/1, paragr. 6.

<sup>2</sup> Voir la première des questions à l'ordre du jour de la Commission de l'emploi et de la politique sociale, notamment le document GB.309/ESP/1/2.

<sup>3</sup> Document GB.309/PFA/2.

par le Conseil d'administration en novembre 2009. Selon les éléments énoncés dans cet aperçu, le Bureau devra renforcer ses capacités et son infrastructure internes pour la collecte, le stockage, l'analyse et la diffusion d'informations et de connaissances sur les politiques appliquées dans les pays en lien avec l'Agenda du travail décent. La discussion récurrente sur l'emploi qui a eu lieu à la session de la Conférence internationale du Travail de juin 2010 a permis en outre de circonscrire plusieurs domaines dans lesquels un renforcement de la capacité du Bureau de recueillir et analyser des informations est nécessaire<sup>4</sup>. L'action correspondante relève pour bonne part du budget ordinaire, mais les ressources feront défaut pour certains investissements ponctuels importants.

- Renforcement de la capacité du Bureau en matière de technologies de l'information: le rapport du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication<sup>5</sup> rendra compte de ses discussions sur l'étude relative aux investissements en matière de technologies de l'information<sup>6</sup>, qui porte sur l'infrastructure informatique. Cette étude conclut que des investissements supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie en matière de connaissances et lutter contre la «fracture numérique» entre la connectivité au siège et celle qui est disponible dans la plupart des bureaux extérieurs.

6. Compte tenu de ce qui précède, la commission voudra sans doute fournir au Bureau des orientations en vue de l'élaboration des propositions relatives à l'utilisation des fonds du Compte de programmes spéciaux qui doivent être présentées au Conseil d'administration en mars 2011.

Genève, le 2 novembre 2010

*Document soumis pour discussion et orientation*

<sup>4</sup> Document GB.309/SG/DECL/1.

<sup>5</sup> Document GB.309/PFA/7.

<sup>6</sup> Document GB.309/PFA/ICTS/1.